

Compte rendu de la séance du mardi 09 juin 2020

Président : ROUX-BERNARD Gaëtan

Secrétaire : PRELLE Patricia

Présents :

Monsieur Gaëtan ROUX-BERNARD, Madame Patricia PRELLE, Monsieur Cédric NIEVOLLET, Madame Chloé BOUCHAYER, Monsieur Jérôme CARLIN, Madame Isabelle DOBREMEZ, Madame Delphine MONNET, Monsieur Didier CHANRON, Monsieur Raphaël DA SILVA, Monsieur Maxime FAYARD, Monsieur Sébastien ZUCHELLI

Excusés : /

Absents : /

Représentés : /

Ordre du jour:

- Délibérations diverses
- Détermination des commissions communales et autres commissions
- Délégation aux adjoints
- Points divers: vie communale durant le confinement

Délibérations du conseil:

Constitution des commissions communales (DE 2020 009)

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aussi, M. le Maire propose de créer 10 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

1. Agriculture, environnement, forêt (charte forestière des Chambaran...)
2. Aide sociale (dossiers liés aux demandes d'aide sociale, repas des aînés)
3. Bâtiments (Entretien des bâtiments communaux, dégâts liés à la grêle)
4. Education, scolaire (vie scolaire en lien avec le syndicat scolaire)
5. Finances (élaboration du budget)
6. Urbanisme (dossiers d'urbanisme, révision du PLU)
7. Vie associative et culturelle (sentiers des sculptures, lien avec les associations du village)
8. Voirie (entretien voirie, fauchage des routes)

9. Communication, Bibliothèque (site internet, compte Facebook, Vatilieurois, lien avec le réseau bibliothèque)
10. Cimetière (Gestion du cimetière, cartographie, reprise de concessions)

Auquel s'ajoute les commissions obligatoires :

11. Appel d'offres
12. Impôts
13. Contrôle des listes électorales

M. le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

M. le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. Agriculture, environnement, forêt
2. Aide sociale
3. Bâtiments
4. Education, scolaire
5. Finances
6. Urbanisme
7. Vie associative et culturelle
8. Voirie
9. Communication, Bibliothèque
10. Cimetière
11. Appel d'offres
12. Impôts
13. Contrôle des listes électorales

Article 2 : Les commissions municipales comportent n'a pas de nombre maximum de membre, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Article 3 : Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1. Agriculture, environnement, forêt :**
Cédric NIEVOLLET, Jérôme CARLIN et Maxime FAYARD
- 2. Aide sociale :**
Isabelle DOBREMEZ, Chloé BOUCHAYER et Raphaël DA SILVA
- 3. Bâtiments :**
Sébastien ZUCHELLI, Isabelle DOBREMEZ et Maxime FAYARD
- 4. Education, scolaire :**
Patricia PRELLE, Delphine MONNET et Chloé BOUCHAYER
- 5. Finances :**
Gaëtan ROUX-BERNARD, Patricia PRELLE, Cédric NIEVOLLET et Didier CHANRON
- 6. Urbanisme :**

Gaëtan ROUX-BERNARD, Patricia PRELLE, Cédric NIEVOLLET

7. Vie associative et culturelle :

Patricia PRELLE, Jérôme CARLIN, Delphine MONNET et Raphaël DA SILVA

8. Voirie :

Gaëtan ROUX-BERNARD, Cédric NIEVOLLET et Maxime FAYARD

9. Communication, Bibliothèque :

Gaëtan ROUX-BERNARD, Patricia PRELLE, Chloé BOUCHAYER et Isabelle DOBREMEZ

10. Cimetière :

Gaëtan ROUX-BERNARD, Cédric NIEVOLLET, Isabelle DOBREMEZ et Raphaël DA SILVA

11. Appel d'offres :

Gaëtan ROUX-BERNARD, Cédric NIEVOLLET, Isabelle DOBREMEZ, Sébastien ZUCHELLI et Didier CHANRON

12. Impôts : nomination des membres reportés au prochain conseil municipal

13. Contrôle des listes électorales

Isabelle DOBREMEZ

Constitution des commissions intercommunales (DE 2020 010)

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SYNDICAT SCOLAIRE :

Titulaire : Patricia PRELLE

Suppléant : Delphine MONNET-Chloé BOUCHAYER

CONSEIL D'ECOLE :

Titulaire : Patricia PRELLE

Suppléant : Delphine MONNET-Chloé BOUCHAYER

TE38 (syndicat électrique)

Titulaire : Sébastien ZUCHELLI

Suppléant : Isabelle DOBREMEZ

AGEDI informatique : Patricia PRELLE

Constitution des commissions communales (DE 2020 011)

M. le Maire informe le Conseil que le contrat de maintenance informatique arrive bientôt à expiration (reste 2 heures), il est nécessaire de le renouveler pour l'année 2020.

Ce contrat de suivi informatique était jusqu'à présent fait par la société Castaing Eric mais ce dernier ne donnait pas entière satisfaction.

Des devis ont été fait avec d'autres prestataires informatiques.

Le Conseil Municipal, après présentation des devis et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat avec la société Reflex Informatique Services pour une durée d'un an.

Délibération délégué TE 38 (DE 2020 012)

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne M. Sébastien ZUCHELLI délégué titulaire et Mme Isabelle DOBREMEZ déléguée suppléante du conseil municipal au sein de TE38.

Délégation aux adjoints

M. le Maire informe l'assemblée qu'il donne délégation de signature à ses 2 adjoints à hauteur égale.

Points divers: vie communale durant le confinement

M. le Maire souhaite informer l'assemblée des évènements qui sont intervenus sur la vie communale pendant le confinement :

- Il a été décidé d'un commun accord avec le syndicat scolaire de fermer les écoles jusqu'au 19 mai 2020. Depuis cette date, réouverture des écoles mais pour raison médicale, l'institutrice de Vatilieu assure les cours en distanciel. Pour les enfants jugés prioritaires, accueil sur les écoles de Chantesse et Notre Dame de l'Osier.

- Mise en place d'un service de proximité tous les jeudis pendant le confinement. M le Maire propose de pérenniser cette procédure sous la forme d'un marché déclaré officiellement. Il est acté la présence de marchands locaux divers et ponctuels. Toute nouvelle demande d'installation doit être faite en mairie.

- Au-delà de 70 ans, nous sommes rentrés en contact de manière hebdomadaire avec les aînés de notre commune afin de prendre de leur nouvelle. Service assuré par le secrétariat.

Fin de séance 22h20

